



**Fédération Française
des Diabétiques**

Des patients solidaires contre le diabète

Communiqué,
Paris, le 25 Février 2016,

Négociations conventionnelles : vers la fin de la rémunération à l'acte pour la prise en charge des malades chroniques

Les négociations conventionnelles entre l'Assurance maladie et les Syndicats de médecins débutent et devront aboutir à un « contrat » permettant de régir leurs relations. Non signataire du contrat, l'Union Nationale des Organismes complémentaires de l'Assurance maladie prend néanmoins part aux négociations. Par contre, acteurs essentiels de la démocratie sanitaire, les associations de patients n'y seront pas. Cependant, la Fédération Française des Diabétiques tient aujourd'hui à présenter ses attentes et ses positions.

Pour une prise en charge globale des malades chroniques

Les **malades chroniques** sont atteints de pathologies complexes et souvent plurielles. Dès lors, **accompagner** un malade chronique à chaque étape de sa vie et **prévenir** les complications doit être possible grâce à **une prise en charge globale effectuée par des équipes pluridisciplinaires**. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place un véritable **projet médical de territoire** en coordination avec les autorités, les professionnels médicaux et paramédicaux ainsi que les associations de patients pour répondre pleinement aux attentes et aux besoins de tous.

Vers la fin de la rémunération à l'acte pour les malades chroniques

Il est nécessaire de repenser le système de rémunération des médecins, notamment dans la prise en charge des malades chroniques. Le nouveau mode de rétribution doit être certes plus avantageux pour les professionnels de santé mais également être gage d'une plus grande efficacité pour les patients. Le paiement à l'acte devra être réservé à la prise en charge aiguë de certains épisodes de soins dans le cadre d'un protocole soigneusement défini.

Un engagement politique pour la prévention

Parmi les revendications des médecins libéraux figurent un focus sur la prévention. Cela exige « **une mobilisation générale des acteurs pour une prise en charge fondée sur la prévention et l'accompagnement** », réclamée par la Fédération Française des Diabétiques depuis longtemps. Il faut donc **un véritable engagement politique permettant de recenser** les attentes et les besoins des patients ainsi que les offres agréées avant de pouvoir mettre en place un programme de prévention.

Non participante et non signataire de la convention médicale, la Fédération Française des Diabétiques tient néanmoins à s'engager pleinement dans cette nouvelle organisation territoriale.

La Fédération Française des Diabétiques est une association de patients au service des patients et dirigée par des patients. C'est une Fédération, dotée d'un siège national et d'un réseau de 93 associations locales, réparties sur l'ensemble du territoire national. Elle représente les quatre millions de patients diabétiques. Fondée en 1938 et reconnue d'utilité publique, elle est totalement indépendante de toute institution publique, de tout organisme ou entreprise privée, de toute corporation professionnelle. Forte de cette indépendance, la Fédération bénéficie d'une légitimité reconnue auprès des pouvoirs publics, des professionnels de santé et des laboratoires pharmaceutiques. L'ensemble de la Fédération est pleinement engagé dans la gouvernance de la santé. En outre, elle œuvre à la guérison du diabète en soutenant la recherche scientifique et développe des actions de solidarité internationale.

Contact presse : Christiane Veiniere

Mail : c.veiniere@afd.asso.fr

Téléphone : 01 56 95 18 67